



**PROCÈS-VERBAL
du COMITÉ SYNDICAL
du mardi 3 avril 2018
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Serge DUJARRIER, Jacques DELPORTE, Laurent DELPECH, Roland HARLE, Laurent SIMON, Claude VERONA, Geneviève SERT, Claude DUMONT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Guillaume BIETH, Henri PEREZ, Xavier Philippe CHASSY.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Annie DENIS, Michel VERMOT, Alain LECLERC.

Avaient donné pouvoir :

Benoît FROMEAUX a donné pouvoir à Fernand VERDELLET.

Étaient excusés :

Nadia BEAUMEL, Serge DELESTAING, Patrick RATOUCNIAK.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Alain LECLERC (CAPVM), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur CHASSY, nouvellement élu délégué au SIAM.

I.01 Approbation du compte de gestion 2017

ENTENDU :

L'exposé du Président sur le rapport de l'état de situation visé ci-avant, permettant de constater la concordance des montants du Compte de Gestion 2017 du receveur avec ceux du Compte Administratif 2017 du Syndicat dont les votes interviennent au cours de la même séance,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE de la concordance des montants du Compte de Gestion 2017 du receveur avec ceux du Compte Administratif 2017 du Syndicat.

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du receveur.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.02 Approbation du compte administratif 2017

Avant que ne s'engagent les débats, la Présidence du comité syndical, a été confiée sans aucune objection à un président *ad hoc*, M. Fernand VERDELLET, désigné par l'assemblée délibérante. Le Président du Siam, M. DELPORTE, a assisté à la discussion et s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DONNE quitus à M. Jacques DELPORTE, Président du SIAM pour l'exécution de son budget 2017.

DIT que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur de Bussy Saint Georges.

APPROUVE le Compte Administratif 2017 et ses pièces annexes dont les développements et explications nécessaires ont été soumis à l'organe délibérant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.03 Affectation des résultats 2017

Le budget annuel 2017 du SIAM, présente un excédent total de clôture de **4 474 419,49 €** constitué par un excédent d'exploitation de 5 902 630,43 € et un déficit d'investissement de 1 428 211,01 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement constitué des restes à réaliser 2017 est d'un montant de 1 791 790,35 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE l'affectation de résultat suivante :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 791 790,35 €

Ligne 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 4 110 840,08 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.04 Vote du budget primitif 2018

Monsieur Verdellet présente la note de synthèse remise aux élus et rappelle que la proposition de budget a été établie en interne sur la base d'une comptabilité analytique pour mieux préparer les dépenses et recettes de chaque service.

Entendu l'exposé du Président invitant les membres du Comité à procéder au vote du Budget Primitif 2018,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE :

Le Budget Primitif 2018 s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement, de la façon suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation :	12 257 279.45 €	12 257 279.45 €
Section d'investissement :	12 117 866.67 €	12 117 866.67 €
Total :	24 375 146.12 €	24 375 146.12 €

Les états joints en annexes :

- ratios,
- état de la dette,
- état des immobilisations (amortissements),
- état du personnel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

II Questions diverses

M^{me} SERT demande que puisse être envisagé un réaménagement de la salle du comité, notamment pour ce qui concerne l'emplacement de l'écran du vidéoprojecteur. Monsieur le Président demandera aux services de prendre en considération sa demande.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 21h19.

***Le secrétaire de séance,
Alain LECLERC.***